

Pour un revenu décent...

Faites passer le message

1 Belge sur 7 vit en dessous du seuil de pauvreté. Cela représente 15% de la population.<sup>1</sup> Et parmi elle, combien de personnes handicapées ? Nous devons agir !!

L'ASPH a lancé à l'occasion de son 90e anniversaire une pétition : « Pour un revenu décent... Pour les personnes handicapées aussi ! ». Disponible sous forme papier, téléchargeable sur le site ASPH, la pétition peut aussi être signée en ligne :

<http://www2.nvsm.be/asph/petition.asp>.

Nous le dénonçons depuis de nombreuses années : une personne seule handicapée touche une allocation de remplacement de revenu dont le montant mensuel est de 726,15 euros. C'est en dessous du seuil de pauvreté qui est estimé en Belgique à 878 € net par mois pour une personne seule.

Nous devons réunir un maximum de signatures. Signatures qui seront remises en mains propres aux politiques concernés lors de la Semaine de la Personne Handicapée 2010. La pauvreté ne concerne pas que les personnes handicapées mais cela les touche AUSSI !!! Il faut lutter sur tous les fronts. SIGNEZ, PARTICIPEZ, FAITES PASSER.

Contact

ASPH

Tél. 02/515.06.43.

Fax. 02/515.06.58.

[asph@mutsoc.be](mailto:asph@mutsoc.be)

[www.asph.be](http://www.asph.be)

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du 16 octobre 2009 de la Direction Générale Statistique Et Information Economique - [http://economie.fgov.be/fr/binaries/pr145\\_fr\\_tcm326-76956.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/pr145_fr_tcm326-76956.pdf)